



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, UNIVERSITAIRE,
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET INNOVATIONS**

La Ministre



**ARRETE MINISTERIEL N°...065...../MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/2026
DU 25.../03/2026 PORTANT PROMOTION DES MEMBRES DU PERSONNEL
SCIENTIFIQUE AU GRADE DE CHARGE D'ENSEIGNEMENT AU SEIN DES
INSTITUTS SUPERIEURS TECHNIQUES, ARTISTIQUES ET TECHNOLOGIQUES
DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

La Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution du 18 février 2006, spécialement en ses articles 90, 91 et 93 et 202 points 22 et 23 ;

Vu la Loi-Cadre n°14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement National ;

Vu la Loi n°18/038 du 29 décembre 2018 portant Statut du Personnel de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche Scientifique, spécialement en ses articles 124, 125 et 126 ;

Vu l'Ordonnance n° 16/071 du 19 septembre 2016 portant Organisation et Fonctionnement des Organes d'Administration de l'Enseignement Supérieur et Universitaire en ses dispositions non contraires à la loi n° 18/038 du 29 décembre 2018 prérappelée ;

Vu l'Ordonnance n° 24/022 du 01 avril 2024 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 25/247 du 07 août 2025 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 24/88 du 11 octobre 2024 portant Organisation et Fonctionnement du Gouvernement, Modalités de Collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les Membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 25/293 du 15 décembre 2025 fixant les Attributions des Ministères, spécialement en son article 1^{er}, lettre B, point 24, relatif au Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations ;

Vu le Décret n° 20/014 du 02 avril 2022 portant Organisation et Fonctionnement des Cabinets Ministériels ;

Considérant les dossiers des candidatures transmis au Conseil d'Administration des Instituts Supérieurs Techniques, Artistiques et Technologiques pour la promotion au grade de Chargé d'Enseignement ;

Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations (ESURSI)

6-8, Boulevard TSHATSHI

B.P. 5429 KINSHASA/GOMBE, RDC

Contact : +243 898951105 ; +243 810190608 ; E-mail : contact.cabinet@minesursi.gouv.cd



Considérant le Procès-Verbal de la 46^{ème} Session Ordinaire du Conseil d'Administration des Instituts Supérieurs Techniques, Artistiques et Technologiques tenue à Kinshasa du 18 au 20 décembre 2024 ;

Sur proposition du Conseil d'Administration des Instituts Supérieurs Techniques, Artistiques et Technologiques ;

Vu l'urgence et la nécessité ;

ARRETE :

Article 1^{er} :

Sont promus au grade de Chargé d'Enseignement :

- Institut Supérieur d'Etudes Agronomiques (ISEA) de Bengamisa

N°	NOM ET POSTNOM	MATRICULE
01.	ABAYA BITIKA	7.893.007 R
02.	BOLA NTIKALA	7.910.237 S

- Institut Supérieur des Techniques Médicales (ISTM) de Mbandaka

N°	NOM ET POSTNOM	MATRICULE
01.	BENTEKE EKANGA	7.968.323 T
02.	BIOKANO MBOYO	7.968.325 X
03.	MUMBONO LONTEKE	7.968.349 R

- Institut Supérieur de Développement Rural (ISDR) de Tshibashi

N°	NOM ET POSTNOM	MATRICULE
01.	TSHIBAMBE KANKOLONGO	7.904.073 K

Article 2 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

Article 3 :

Le Secrétaire Général à l'Enseignement Supérieur et Universitaire est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le **25 MARS 2026**

Prof. Dr SOMBO AYANNE SAFI MUKUNA Marie-Thérèse



Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations (ESURSI)

6-8, Boulevard TSHATSHI

B.P. 5429 KINSHASA/GOMBE, RDC

Contact : +243 898951105 ; +243 810190608 ; E-mail : contact.cabinet@minesursi.gouv.cd

